

29 - Restructuration du Pôle des Tilleuls à Palente-Orchamps - Construction d'une nouvelle médiathèque - Demandes de subventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville de Besançon a lancé une opération de restructuration-extension du Pôle des Tilleuls situé au cœur du quartier de Palente-Orchamps. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une stratégie urbaine et patrimoniale d'intervention pour les quinze prochaines années.

Il a déjà fait l'objet de deux délibérations, celle du 22 mars 2012 portant sur l'approbation du programme et celle du 12 novembre 2012 portant sur l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à l'Agence MALCOTI-ROUSSET.

L'opération de restructuration se déroulera en trois tranches de travaux :

1. une tranche ferme comprenant la démolition du logement du gardien et d'une partie de la PMI et la construction sur l'emprise foncière libérée d'une nouvelle médiathèque.
2. une tranche conditionnelle 1 : démolition de l'actuelle salle des fêtes et construction d'une nouvelle salle polyvalente.
3. une tranche conditionnelle 2 : restructuration du bâtiment de la MJC, extension-restructuration de l'épicerie sociale et amélioration énergétique sur l'ensemble des bâtiments existants.

Le Cabinet d'Architecture MALCOTTI-ROUSSET a présenté le 25 juin dernier au comité de pilotage de suivi de l'opération l'Avant-Projet Définitif de la tranche ferme.

Le bâtiment, entièrement neuf et respectant les normes énergétiques BBC, occupe 405 m² de surface plancher pour 310 m² de surface au public. Le public accède à la médiathèque par le parvis, commun aux différentes entités présentes sur le site. Le pôle documentaire est configuré en plateau non cloisonné. L'espace heure du conte permet une utilisation ouverte sur le reste du plateau. Une salle de travail, avec accès autonome, permet son utilisation aux heures de fermeture de la médiathèque au public par des partenaires extérieurs et notamment par la MJC.

Un projet scientifique et culturel a été rédigé.

La médiathèque offrira environ 25 000 documents (livres, bandes dessinées, CD, DVD...) pour un public adulte et jeunesse. Il y aura huit postes informatiques publics avec accès internet (dont deux réservés à la consultation du catalogue) ainsi qu'un poste de visionnage de films (de fiction ou documentaires).

4 ETC seront affectés au fonctionnement de cette médiathèque pour une ouverture au public prévue de 26 heures hebdomadaires.

La bibliothèque de Palente réalise aujourd'hui environ 90 000 prêts annuels pour un peu plus de 1 400 lecteurs inscrits. Les objectifs sont d'augmenter l'activité de la structure de 30 % et de doubler le nombre d'inscrits.

Les travaux relatifs à la construction de la médiathèque commenceront début 2014 (au déménagement de la crèche fixé aux vacances de février) pour une livraison du bâtiment à l'été 2015.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 117 000 € HT, soit 1 335 932 € HT pour un coût opération de la tranche ferme de 1 538 023 € HT, soit 1 839 476 € TDC. Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne de crédit 23.422.2313.007038B CS 33000.

Le détail des dépenses s'établit comme suit :

Bâtiment médiathèque (dont 57 000 € HT de démolition)	1 117 000 € HT
Mobilier dissociable de l'ouvrage	76 800 € HT
Réseau Lumière	17 500 € HT
Equipement informatique	20 000 € HT
Maîtrise d'œuvre médiathèque	210 000 € HT
BC / SPS / OPC	46 723 € HT
Divers et imprévus (sondages de sol, reprographie, publicité...)	50 000 € HT
Total HT	1 538 023 € HT
Total TDC	1 839 476 € TDC

Valeur juin 2013, hors révision de prix

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- part Etat (DRAC) études et travaux (30 %) (hors terrassement, démolition, divers et imprévus et VRD)	368 191 €
- part Etat (DRAC) mobilier dissociable (30 %)	23 040 €
- part Etat (DRAC) équipement informatique et Réseau Lumière (40 %)	15 000 €
- part Département du Doubs (20 %) (hors mobilier dissociable)	292 245 €
- part ADEME / Région de Franche-Comté (programme EFFILOGIS)	30 000 €
- part Ville de Besançon (y compris TVA) :	<u>1 111 000 €</u>
TOTAL TDC	1 839 476 €

Une subvention de la Région de Franche-Comté sera également sollicitée dans le cadre de la prolongation du contrat d'Agglomération sur l'année 2014.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet définitif de l'opération,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires,
- autoriser M. le Maire à lancer et signer les marchés de travaux, services et prestations intellectuelles nécessaires pour mener à bien l'opération.

«M. LE MAIRE : On va demander des subventions, c'est un projet dont on a déjà beaucoup parlé, il est donc adopté. C'est un beau projet et je me félicite qu'il y ait unanimité là-dessus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.